



Syndicat
des **Eaux** de la
Lémance

RAPPORT ANNUEL
PRIX DE L'EAU ET QUALITE
DES SERVICES
ANNEE 2018

Préambule

Une obligation légale :

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (art. L. 2224-5 du CGCT)

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers. Il doit pouvoir être librement consulté.

... présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre.

Sommaire

- 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**
 - 1.1. Historique**
 - 1.2. Population desservie**
 - 1.3. Mode de gestion**
 - 1.4. Les cinq sources du syndicat**
 - 1.4.1. La source de Fontarnaud
 - 1.4.2. La source de Gadet
 - 1.4.3. La source de Labiden
 - 1.4.4. La source de Lenclio
 - 1.4.5. La source Bleue
 - 1.5. Les réseaux**
 - 1.5.1. Répartition par matériau

- 2. ACTIVITE 2018**
 - 2.1. Distribution**
 - 2.2. Production**
 - 2.3. Exportations**
 - 2.4. Importations**
 - 2.5. Rendement du réseau de distribution**
 - 2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes**
 - 2.7. Branchements et conduites**
 - 2.7.1. Branchements par commune
 - 2.7.2. Linéaires de conduites par commune
 - 2.8. Consommations**
 - 2.8.1. Consommations par commune
 - 2.8.2. Répartition des consommateurs par volume consommé
 - 2.8.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)
 - 2.9. Travaux du délégataire**
 - 2.9.1. Branchements neufs
 - 2.9.2. Réparations de fuites

2.10. Travaux de la collectivité

- 2.10.1. génie-civil et hydraulique
- 2.10.2. Renouvellement /renforcements de réseaux
- 2.10.3. Protection des sources

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

- 3.1. Synthèse qualitative de l'eau brute**
- 3.2. Synthèse qualitative de l'eau au point de mise en distribution (au réservoir)**
- 3.3. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution**
- 3.4. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)**
- 3.5. Chlorure de Vinyle Monomère**

4. INDICATEURS FINANCIERS

- 4.1. Prix de l'eau**
 - 4.1.1. Tarifs 2018
 - 4.1.2. Facture-type 120 m3
- 4.2. Autres indicateurs financiers**
 - 4.2.1. Dette du syndicat en capital
 - 4.2.2. Montant travaux mandatés en 2018:
 - 4.2.3. Montant des amortissements effectués
 - 4.2.4. Produit vente eau part syndicale 2018
 - 4.2.5. Produit vente eau part fermière 2018

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Historique

Le Syndicat a été créé le 20 février 1947. Il était alors composé des communes de Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Saint Vite, Montayral, Sauveterre la Lémance, Cuzorn, Blanquefort sur Briolance, Saint Front sur Lémance et Soturac.

- 23 décembre 1948 : adhésion de la commune de Loubéjac
- 11 juillet 1957 : adhésion de la commune de Saint Georges
- 16 décembre 1959 : adhésion de la commune de Bourlens
- 25 novembre 1961 : adhésion des communes de Masquières, Thézac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Saint Martin le Redon, Touzac
- 22 mars 1968 : adhésion de la commune de Sérignac
- 13 mars 1973 : adhésion de la commune de Lacapelle-Biron

1.2. Population desservie

Le réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat dessert les **21 communes adhérentes** soit environ 18 500 habitants sur 3 départements :

Département de la Dordogne : - Commune de Loubéjac

Département du Lot : - Communes de Touzac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Sérignac, Saint Martin le Redon, Soturac

Département du Lot et Garonne : - Communes de Montayral, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite-de-Dor, Bourlens, Saint Georges, Thézac, Masquières, Blanquefort sur Briolance, Sauveterre la Lémance, Saint Front sur Lémance, Lacapelle-Biron, Cuzorn, Condezaygues.

Le Syndicat des Eaux de la Lémance dessert également certains riverains de communes limitrophes à son périmètre, et alimente en eau potable **10 818 compteurs (10 775 en 2017)**

1.3. Mode de gestion

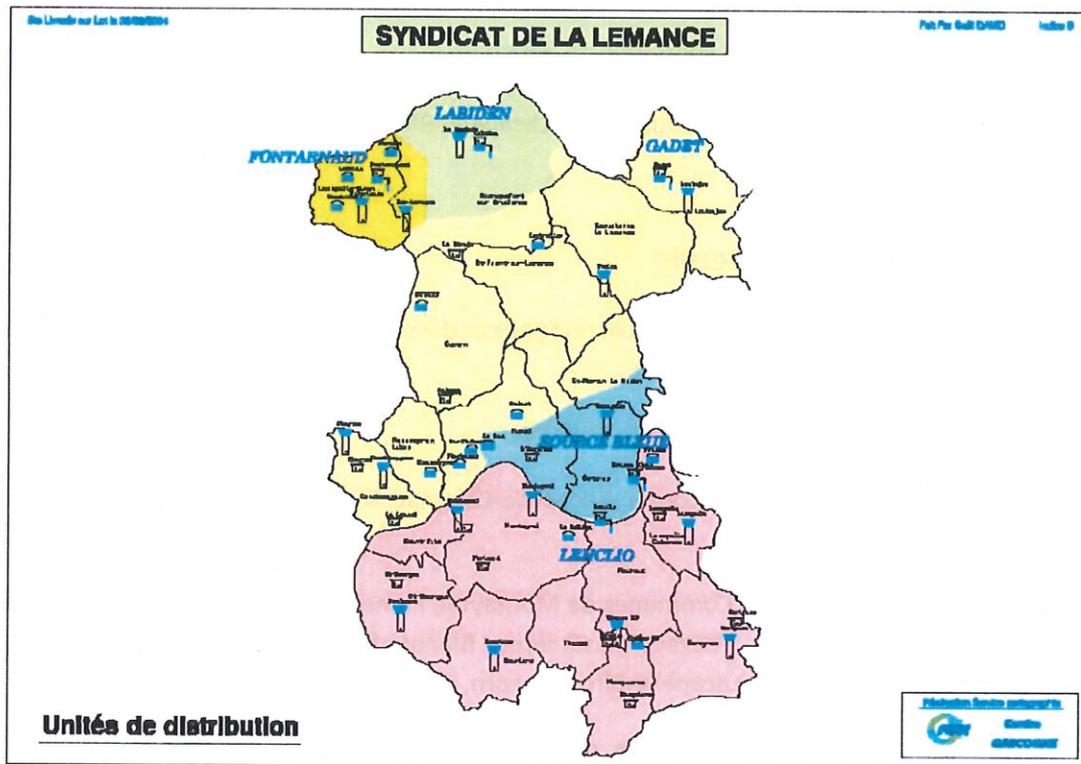
Le service d'alimentation en eau potable est assuré par le Syndicat des Eaux de la Lémance pour ses collectivités adhérentes sous la forme d'une gestion déléguée par un contrat d'affermage d'une durée initiale de douze années, signé le 11 décembre 2015.

1.4. Les cinq sources du syndicat

Le réseau du Syndicat est alimenté par cinq sources :

- la Source de Fontarnaud (Lacapelle-Biron)
- la Source de Gadet (Loubéjac)
- la Source de Labiden (Blanquefort sur Briolance)
- La Source de Lenclio (Mauroux)
- La Source Bleue (Soturac)

Le syndicat est propriétaire d'autres ressources dont l'exploitation a été abandonnée, la source de Gaillardel à Fumel et la source de la Rivierette à Blanquefort.



1.4.1. La source de Fontarnaud



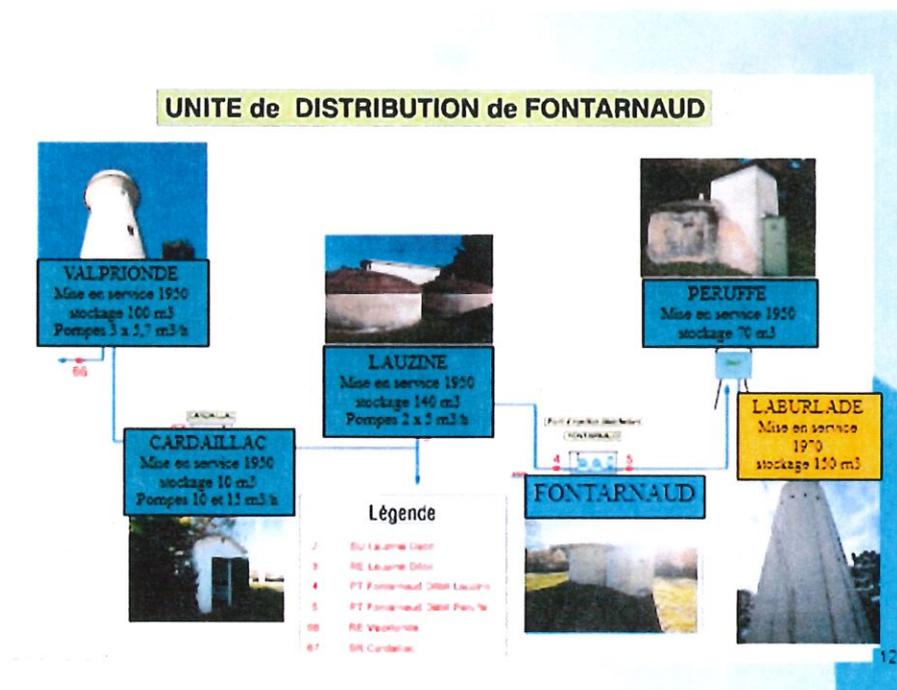
Date de mise en service : 1950

Capacité nominale : 30 m³/h – autorisation de prélèvement 350m³/j

Nature de l'Eau : source

Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur

Type Filière : traitement de désinfection



1.4.2. La source de Gadet

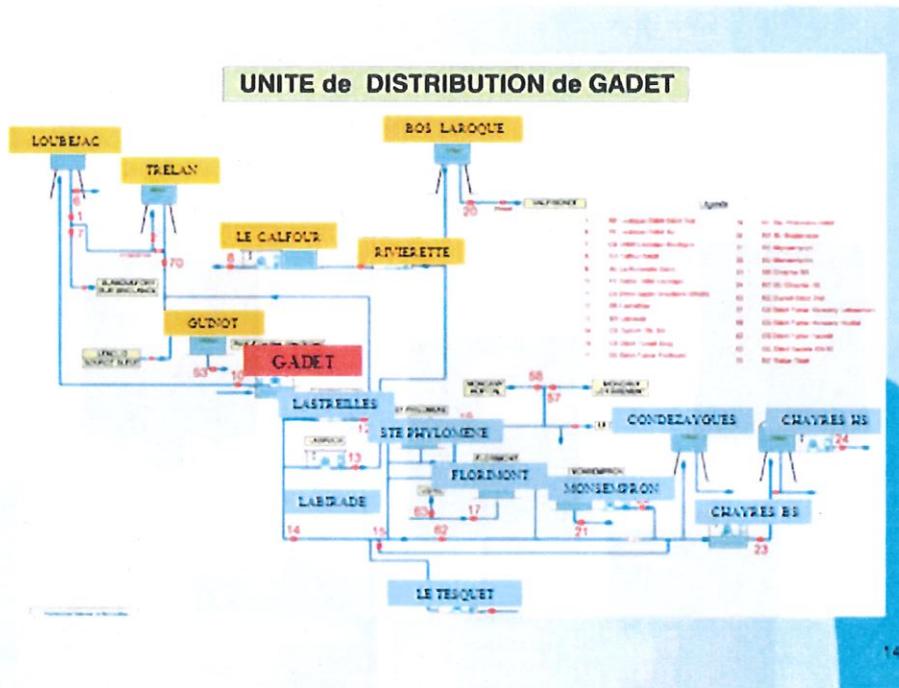


Date de mise en service : 1950

Capacité nominale : 200 m³/h

Nature de l'Eau : Source

Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur





LOUBEJAC
 Mise en service 1956
 Capacité 500 m³
 Pompes 3 x 1,7 m³ h



TRELAN
 Mise en service 1973
 Capacité 600 m³
 pompes 2 x 30 m³ h



CALFOUR
 Mise en service 1958
 Capacité 50 m³
 pompes 2 x 9,5 m³ h



LARIVIERETTE
 Mise en service 1960
 pompes 2 x 17 m³ h



BOS LAROQUE
 Mise en service 1960
 Capacité 100 m³



GUINOT
 Mise en service 1960
 Capacité 1000 m³
 Pompes 2 x 50 m³ h

15



MONSEMPRON
 Mise en service 1953
 Capacité 200 m³
 pompes 2 x 30 m³



CONDEZAYGUES
 Mise en service 1957
 Capacité 200 m³



CHAYRES HS
 Mise en service 1960
 CAPACITÉ 150 m³
 pompes 2 x 5 m³ h



CHAYRES BS
 Mise en service 1957
 pompes 2 x 7 m³ h

17



1.4.3. La source de Labiden



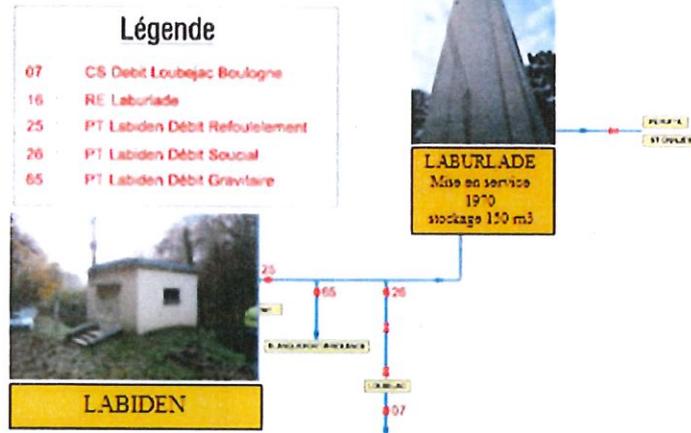
Date de mise en service : 1950

Capacité nominale : 25 m³/h – autorisation de prélèvement 200m³/j

Nature de l'Eau : Source

Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur

UNITE de DISTRIBUTION de LABIDEN



1.4.4. La source de Lenclio



Date de mise en service : 1971

Capacité nominale : 400 m³/h – autorisation prélèvement 3500 m³/j

Nature de l'Eau : Source

Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



1.4.5. La source Bleue

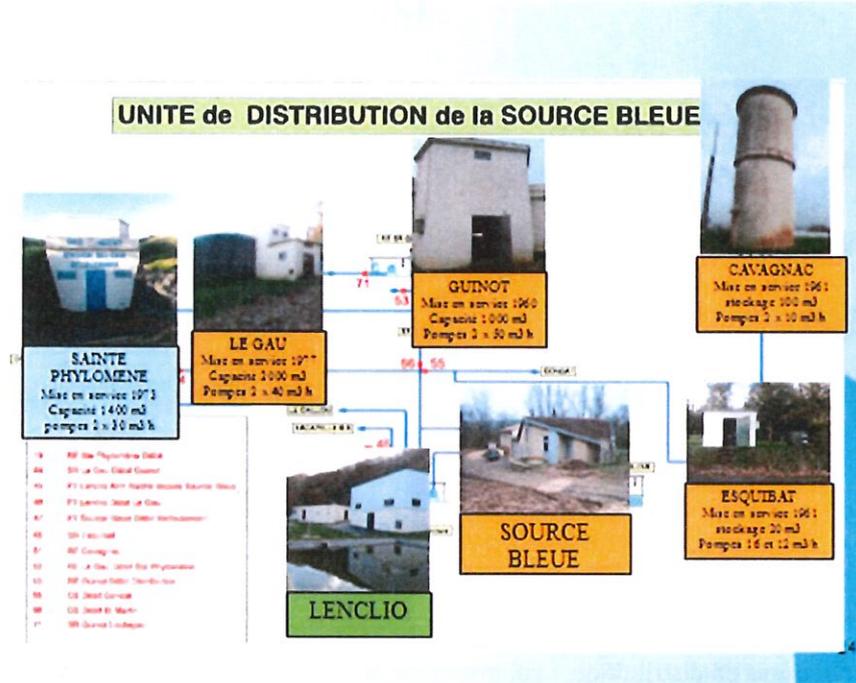


Date de mise en service : 1994

Capacité nominale : 240 m3/h – autorisation prélèvement 600m3/j

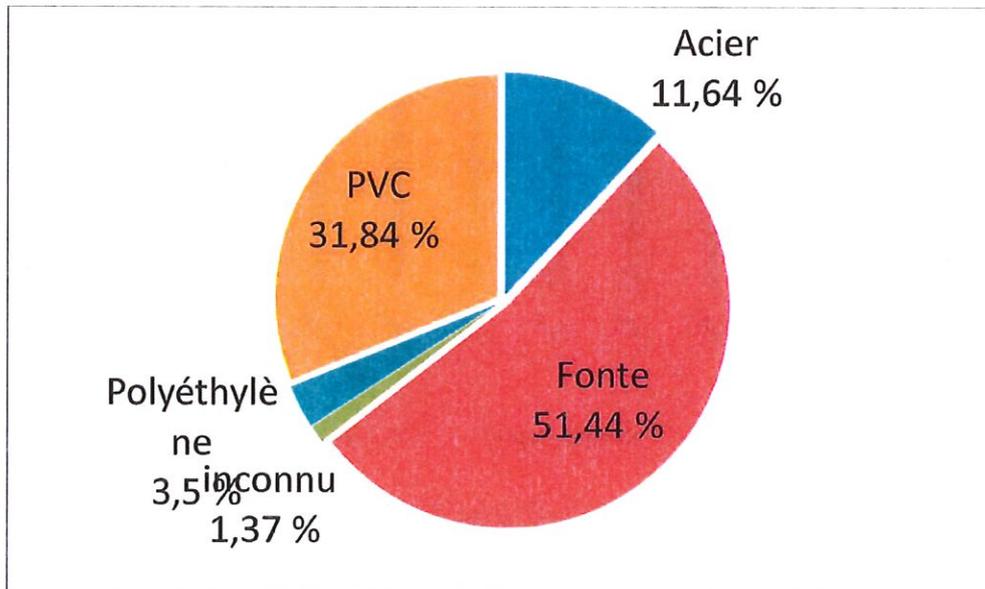
Nature de l'Eau : Source

Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



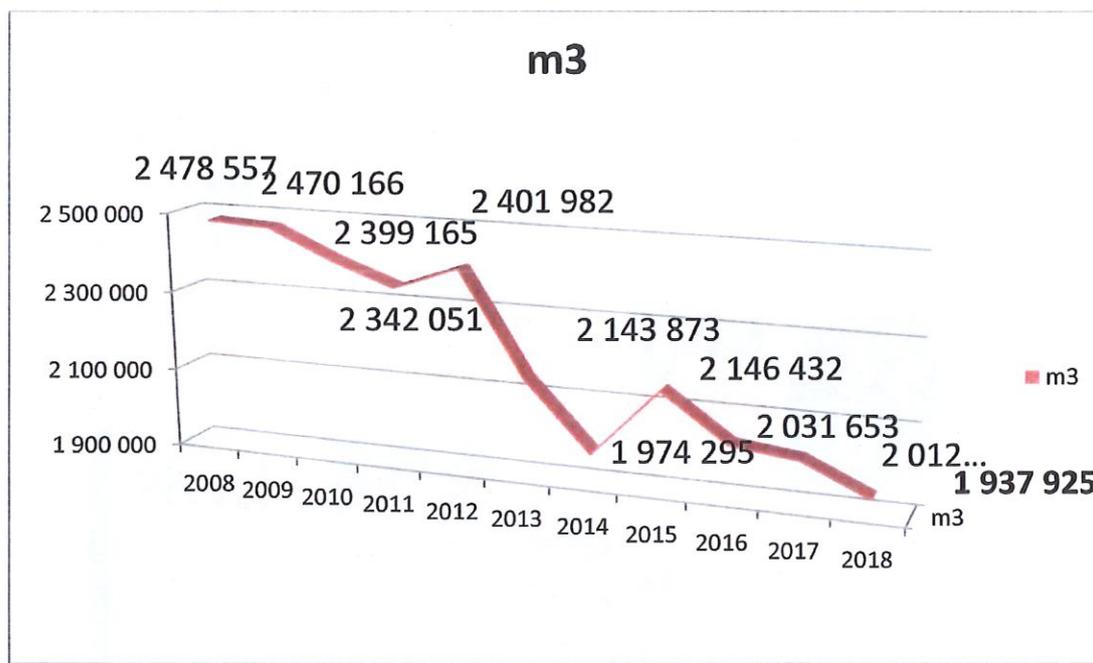
1.5. Les réseaux

1.5.1. Répartition par matériau



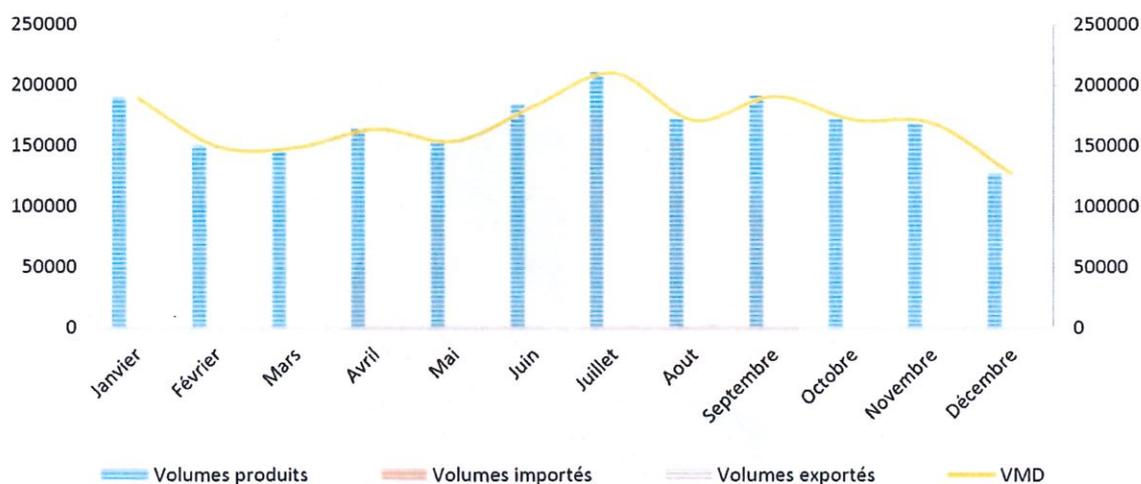
2. ACTIVITE 2018

2.1. Distribution



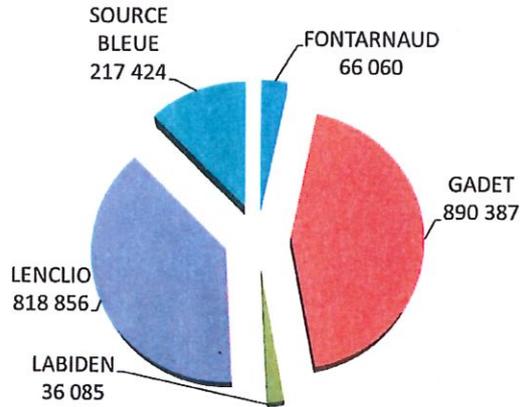
Volumes annuels mis en distribution = volumes produits + volumes exportés – volumes importés

Répartition par mois :

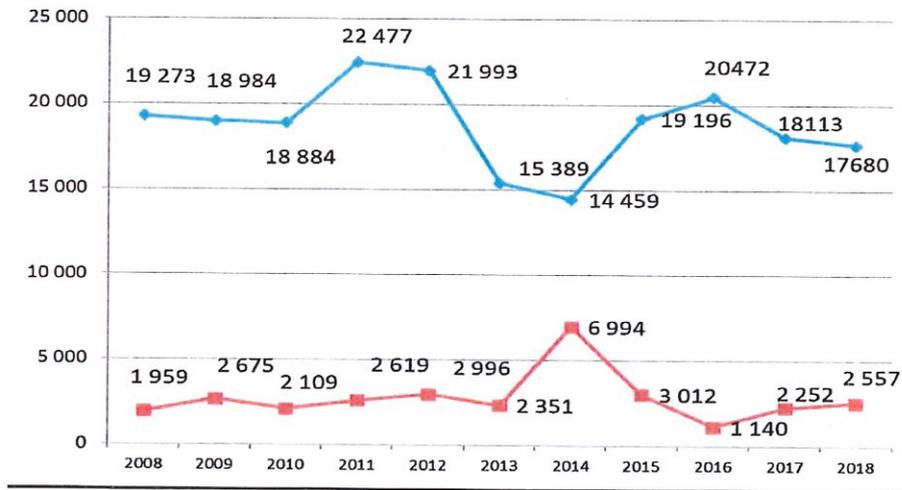


Jour de pointe de l'année 2018 : jeudi 2 août avec 7 850 m3

2.2. Production : 1 952 464 m³



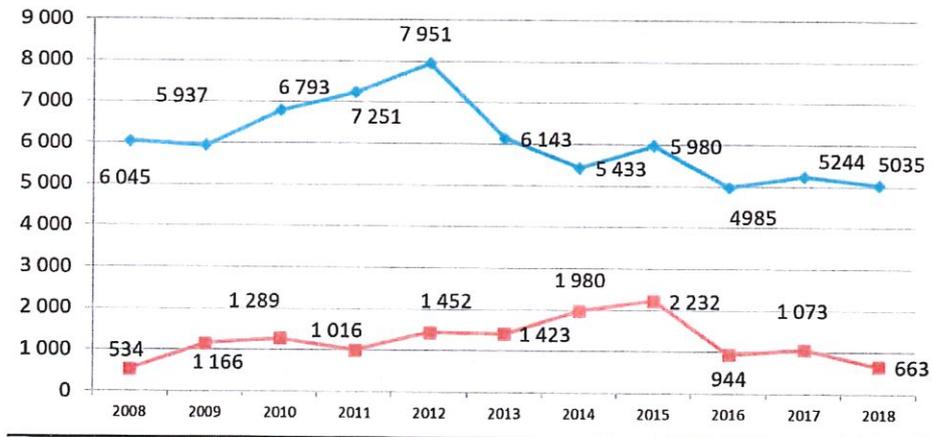
2.3. Exportations : 20 237 m³



Eau 47
Gavaudun
Salles

Eau 47
Tournon
d'Agenais
Cazideroque

2.4. Imports : 5 698 m³



Eau 47
Tournon
d'Agenais

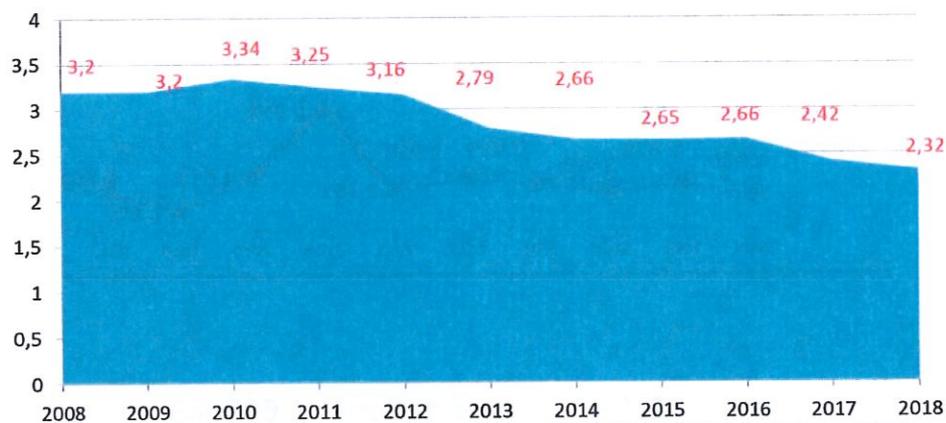
Syndicat de
Mazezyrolles
Villefranche
du Périgord

2.5. Rendement du réseau de distribution

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100 - Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau



2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes



Indice linéaire de perte (ILP) = (volume mis en distribution - volume consommé)/jour/km de réseau.

2.7. Branchements et conduites

2.7.1. branchements par commune

commune	2014	2015	2016	2017	2018
Blanquefort/Briolance	334	339	337	339	340

Bourlens	193	196	195	197	199
Condezaygues	448	458	457	461	463
Cuzorn	472	477	484	480	480
Fumel	2823	2846	2844	2813	2833
Lacapelle-Biron	305	311	303	303	303
Lacapelle-Cabanac	118	118	119	119	122
Loubéjac	200	201	205	207	209
Masquieres	119	118	119	117	118
Mauroux	321	322	325	329	333
Monsempron-Libos	1157	1161	1161	1149	1158
Montayral	1583	1586	1587	1621	1612
Saint Front sur Lémance	346	350	345	346	347
Saint-Georges	250	249	252	256	256
Saint Martin le Redon	147	144	143	142	143
Saint Vite	548	549	554	553	557
Sauveterre la Lémance	400	402	400	400	400
Sérignac	183	184	183	185	185
Soturac	411	411	412	416	416
Thézac	121	121	123	124	125
Touzac	211	214	216	218	219
TOTAL				10775	10818

2.7.2. Linéaires de conduites par commune

commune	ml	commune	ml
Blanquefort/Briolance	58 840	Monsempron-Libos	38 289
Bourlens	28 173	Montayral	76 231
Condezaygues	29 302	Saint Front sur Lémance	43 560
Cuzorn	49 862	Saint-Georges	31 059
Fumel	96 527	Saint Martin le Redon	17 847
Lacapelle-Biron	32 606	Saint Vite	20 365
Lacapelle-Cabanac	20 886	Sauveterre la Lémance	55 029

Loubéjac	35 299	Sérignac	30 127
Masquieres	18 799	Soturac	40 593
Mauroux	40 349	Thézac	22 438
Touzac	10 924	TOTAL	797 105

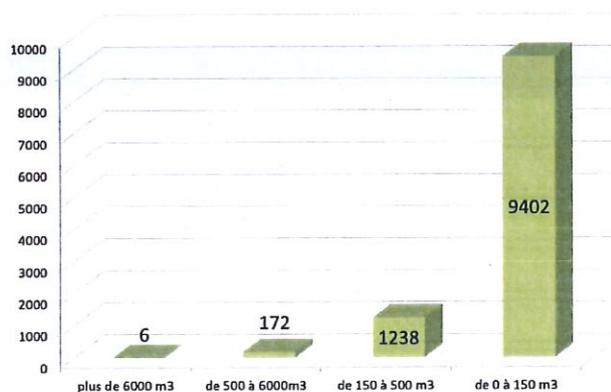
Moyenne linéaire conduite/branchement = 73,68

2.8. Consommations

2.8.1. Consommations par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	29 711	30 414	34 567	31 421	33 919	8%
BOURLENS	25 106	35 371	27 215	27 205	28 290	4%
CONDEZAYGUES	42 957	49 541	48 943	48 058	44 226	-8%
CUZORN	49 467	55 023	54 732	48 955	51 248	4,7%
FUMEL	268 995	263 694	259 690	254 216	239 889	-5,6%
LACAPELLE-BIRON	26 544	25 381	30 279	23 977	24 993	4,2%
LACAPELLE-CABANAC	19 704	13 158	14 599	13 070	13 925	6,5%
LOUBEJAC	29 702	31 687	38 376	27 509	27 025	-1,8%
MASQUIERES	12 918	14 627	14 740	16 540	16 458	-0,5%
MAUROUX	33 827	33 643	57 714	56 421	46 146	-18,2%
MONSEMPRON-LIBOS	86 961	92 333	102 205	111 733	103 773	-7,1%
MONTAYRAL	333 082	351 400	331 825	346 048	347 516	0,4%
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	44 139	47 681	50 436	34 549	38 104	10,3%
SAINT-GEORGES	29 958	26 200	36 519	28 159	26 344	-6,4%
SAINT-MARTIN-LE-REDON	13 357	11 937	14 989	17 112	11 227	-34,4%
SAINT-VITE	45 825	58 739	44 256	45 820	45 968	0,3%
SAUVETERRE-LA-LEMANCE	43 341	35 377	40 965	28 779	30 935	7,5%
SERIGNAC	23 103	29 630	23 169	28 532	24 493	-14,2%
SOTURAC	40 199	52 373	42 003	42 419	41 304	-2,6%
THEZAC	16 412	16 187	18 822	17 357	17 496	0,8%
TOUZAC	19 489	17 698	24 355	24 505	24 000	-2,1%
Total	1 234 798	1 292 094	1 310 399	1 272 388	1 237 277	-2,76%

2.8.2. répartition des consommateurs par volume consommé (10 818 branchements)



2.8.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)

commune	client	2016	2017	2018
Fumel	Hôpital rural	4 745	8 177	11 679
Fumel	Mairie de Fumel	7 591	7 494	11 132
Fumel	Métal Aquitaine	3 585	11 457	/
Montayral	Lactalis Nestlé Ultra Frais	135 951	134 712	134 684
Montayral	Roucadil	16 192	11 400	17 469
Montayral	Fromagerie la Lémance	24 896	37 383	36 357
Monsempron-Libos	Tellus Ceram	3 008	10 126	/
Mauroux	SAS Village du Soleil	25 477	6 996	10 959

2.9. Travaux du délégataire

Le contrat d'affermage prévoit que les travaux d'entretien et réparations sont exécutés par le délégataire

Le remplacement à l'identique de matériel est à la charge :

- du délégataire pour les biens suivants :

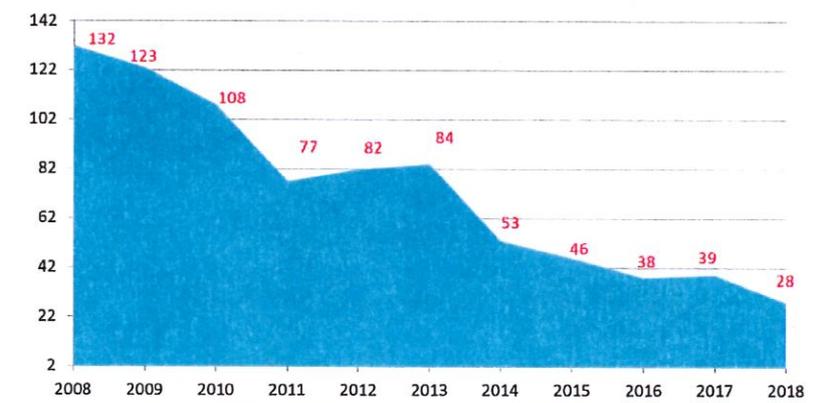
- matériel tournant, accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électriques, menuiserie, serrurerie, clôtures et plomberie
- canalisations (en deçà d'une longueur de 6 mètres)

- du syndicat pour les biens suivants :

- ouvrages de génie civil
- canalisations (au-delà d'une longueur de 6 mètres) et branchements

Les travaux d'extension ou de renforcement sont à la charge de la collectivité

2.9.1. branchements neufs



2.9.2. Réparations de fuites :

237 fuites réparées : 162 sur conduites, 75 sur branchements

commune	nombre	commune	nombre
Blanquefort/Briolance	10	Monsempron-Libos	17
Bourlens	4	Montayral	36
Condezaygues	15	Saint Front sur Lémance	6
Cuzorn	9	Saint-Georges	6
Fumel	32	Saint Martin le Redon	5
Lacapelle-Biron	9	Saint Vite	6
Lacapelle-Cabanac	7	Sauveterre la Lémance	11
Loubéjac	13	Sérignac	5
Masquieres	2	Soturac	4
Mauroux	28	Thézac	3
Touzac	1	Villefranche du Périgord	3

2.10. Travaux de la collectivité

2.10.1. génie-civil et hydraulique

Du fait de contraintes administratives, les travaux prévus en 2017 et 2018 ont été regroupés dans un marché 2017-2018 attribué le 6 avril 2018.

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
Lot 1	TF	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la nourrice de distribution à la source de Lenclio - Création d'une station de surpression aux Vignals - Remplacement de la nourrice de refoulement au réservoir bas service de Lacapelle Cabanac
Lot 2	TF	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du réservoir de Lauzine <ul style="list-style-type: none"> o Reprise de l'étanchéité intérieure des cuves o Renouvellement des canalisations et accessoires o Reprise des étanchéités des coupoles du réservoir - Mise en place de systèmes de détection d'intrusion sur les trappes et portes des ouvrages du syndicat
	TO001	<ul style="list-style-type: none"> Sécurisation du réservoir de Saint Vite - Mise en place d'une clôture et d'un portail
	TO002	<ul style="list-style-type: none"> Station de surpression de Saint Georges - Remplacement du groupe de pompage par un groupe de surpression - Renouvellement des canalisations et accessoires

2.10.2. renouvellement /renforcements de réseaux

n°bon	travaux	linéaire renouvelé (ml)
1	Le Caillou - Montayral	4 640
2	Boulogne 2 – Sauveterre la Lémance	2 820
3	Rue de Plaisance – Monsempron-Libos	580
4	Avenue de l'Usine (phase 1) - Fumel	1 262
5	Presbytère – Blanquefort sur Briolance	61
6	Avenue de l'Usine (phase 2) - Fumel	367
total		9 730

2.10.3. Protection des sources

Le Syndicat veille à protéger ses ressources en les dotant des périmètres de protection prévus par le Code de la Santé Publique :

- le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation de l'ouvrage.
- le périmètre de protection rapprochée : secteur plus pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription
- le périmètre de protection éloignée : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage
- les captages de la Source Bleue, de Lenclio de Fontarnaud et de Labiden sont dotés de périmètres de protection celui de Gadet (hydrogéologue désigné) est en cours.

Par ailleurs, l'engagement n°101 du Grenelle de l'environnement prévoit de protéger l'aire d'alimentation des 500 captages les plus menacés. Lenclio est un captage Grenelle. Un plan d'action territorial a été mis en place en 2014 et s'est achevé fin 2018.

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

3.1. Synthèse analyse eau brute

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL	
	Nombre échantillons analysé ARS	Nombre échantillons analysé exploitant
Bactériologique	5	0
Physico-chimique	7	7
Nombre total d'échantillons	7	7

3.2. Synthèse qualitative au point mise en distribution (au réservoir)

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	13	13	100
Physico-chimique	16	16	100
Nombre total d'échantillons	16	16	100
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	-
Physico-chimique	18	18	100
Nombre total d'échantillons	18	18	100

3.3. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

Libellé Installation	Libellé PTP	Date	Libellé paramètre	Unité	Résultat	Référence de qualité
Station de Labiden	SORTIE STATION	26/03/18	Equilibre calcocarbonique (0 à 4)	X	4	2
Station Fontarnaud	SORTIE STATION	06/11/18	Equilibre calcocarbonique (0 à 4)	X	4	2

L'indice 4 indique que les eaux sont agressives. Il n'existe pas de traitement sur les stations de Labiden et Fontarnaud pour diminuer le caractère agressif de l'eau.

Cependant, le risque lié à l'agressivité de l'eau concerne la dissolution des métaux provenant des canalisations (Cuivre, zinc, plomb). Or, des contrôles réguliers de ces paramètres sont effectués par les services de l'ARS dans les communes desservies par la station et des mesures sont prises dès lors que des non conformités sont observées.

3.4. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	72	72	100
Physico-chimique	76	73	96
Nombre total d'échantillons	76	74	97
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	
Physico-chimique	24	19	79
Nombre total d'échantillons	24	19	79

Non-conformité :

Paramètres	Origine analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite qualité	Valeur	Commentaire
Metolachlor ESA	ARS	30/04/18	Loubéjac	µg/l	0,1	0,12	Bourg TTP Moulin Gadet
Metolachlor ESA	ARS	04/06/18	Loubéjac	µg/l	0,1	0,11	Bourg TTP Moulin Gadet
Metolachlor ESA	ARS	12/07/18	Loubéjac	µg/l	0,1	0,11	Bourg TTP Moulin Gadet

Des dépassements de la limite de qualité fixée pour le métolachlore ESA ont été détectés dans le bourg de Loubéjac. Il s'agit de composés issus de la dégradation du métolachlore, herbicide souvent utilisé dans les cultures de maïs pour lutter contre les mauvaises herbes. Il n'existe pas de traitement de type filtration sur charbon actif en grains à la station de Gadet permettant de traiter les pesticides.

Toutefois, un avis de l'ANSES datant de janvier 2014 indique que ce composé est peu toxique et précise que la valeur sanitaire maximale (Vmax) est de 510 µg/L. De ce fait, les eaux dont la teneur est inférieure à la Vmax ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs en l'état actuel des connaissances et peuvent être consommées sans restriction d'usage.

Dépassement des références de qualité

Installation	Date prélèvement	Libellé paramètre	Unité	Résultat	Seuil de référence de qualité
Saint Martin le Redon Bourg	04/07/18	Température de l'eau	°C	25,9	25

Le dépassement du paramètre température de l'eau détecté est lié aux fortes chaleurs. Toutefois, aucune dégradation de la qualité bactériologique de l'eau n'a été constatée sur l'échantillon prélevé.

3.5. Chlorure de Vinyle Monomère

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique purement synthétique, reconnu cancérigène. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé.

La présence de CVM dans l'eau potable peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC.

Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau.

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente avec :

- le linéaire des tronçons de canalisations en PVC qui relarguent,
- la température de l'eau,
- la teneur en CVM résiduel initiale dans ces tronçons,
- le temps de séjour de l'eau dans ces tronçons.

La limite de qualité pour les Eaux destinées à la Consommation Humaine (EDCH) est fixée à 0,5 µg/L au robinet du consommateur.

En 2018, SAUR a réalisé 20 mesures annuelles de CVM à des points sensibles du réseau

Libellé commune	Secteur	Paramètre	21/03/2018	13/08/2018
LACAPELLE-CABANAC	La chambre	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,09	1,60
MAUROUX	Larigaud	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,31	1,60
MAUROUX	Janés	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,06	2,00
TOUZAC	Carpignac	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,18	0,12
SERIGNAC	Bourg	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,24	< 0,004
THEZAC	Bazerac	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,03	0,01
THEZAC	Bouygues Basses	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,02	0,01
MASQUIERES	Bourg	Chlorure de vinyle (en µg/L)	< 0,004	< 0,004
SAINT-GEORGES	Laurèlie	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,20	1,70
SAINT-GEORGES	Seguy	Chlorure de vinyle (en µg/L)	0,24	1,90

5 non conformités ont été détectés durant la période estivale. La pose de purges automatiques aux endroits concernés permettrait le renouvellement de l'eau dans la conduite et ainsi éviter la migration du CVM durant de longs temps de séjour.

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Prix de l'eau

Le prix de l'eau comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

Le délégataire perçoit également une part fixe et une partie proportionnelle à la consommation d'eau révisable dans les conditions fixées par le contrat d'affermage par une formule d'indexation :

Prix délégataire = prix de base x coefficient d'indexation K

Avec $K = 0.15 + 0.47$ (variation indice du coût du travail ICHTTS1) $+ 0.07$ (variation indice EMT électricité moyenne tension tarif vert A) $+ 0.04x$ AE (variation du prix du m3 acheté à Aquareso) $+ 0.13$ FSD2 (variation indice des frais et services divers C) $+ 0.14$ IMN (variation indice prix matériels).

« K » calculé pour la facturation 2018 s'élève à 1,0031 (1,01364 en 2019)

Tarifs 2018

Tarif bleu	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	51,13	34,11
Part proportionnelle	1,0389	0,6891
Tarif jaune	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	325,96 €	208,64 €
Part proportionnelle	0,4356 €	0,4714 €
Tarif vert	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	830,97 €	521,59 €
Part proportionnelle	0,3373 €	0,4614 €
Préservation des ressources agence de l'eau	0,1274 €	
Lutte contre la pollution	0,33 €	
TVA	5.5 %	

4.1.1. Facture-type 120 m3

	nombre	collectivité	fermier	Total
Part fixe	1	51,13	34,11	85,24 €
m3	120	1,0389	0,6891	207,36 €
Préservation des ressources Agence de l'Eau	120	0,1274		15,29 €
Redevance pollution	120	0,33		38,60 €
Total HT				347,49 €
TVA 5.5 %				19,12 €
Total TTC				366,61 €

Rappel facture 2017 : 361,28 €

- variation 2018/2017 = + 5,33 €

- dont :

- part syndicale = + 1,75 €
- part fermière = + 1,20 €
- Part Agence = + 2,09 €
- TVA = + 0,29 €

4.2. Autres indicateurs financiers

4.2.1. Dettes du syndicat en capital :

- au 31/12/18 = 610 933,77 €
- au 31/12/17 = 710 895,23 €

4.2.2. Montant travaux mandatés en 2018:

- 1 816 511,88€

4.2.3. Montant des amortissements effectués :

- 703 390,89 €

4.2.4. Produit vente eau part syndicale 2018 :

- 1 596 500,91 €

4.2.5. Produit vente eau part fermière 2018 :

- 1 134 200,59 €

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

Depuis 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit intégrer de nouvelles données, les indicateurs de performance, qui alimentent une base nationale.

Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur
D 102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,08 €/m3
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	3,06 €/m3

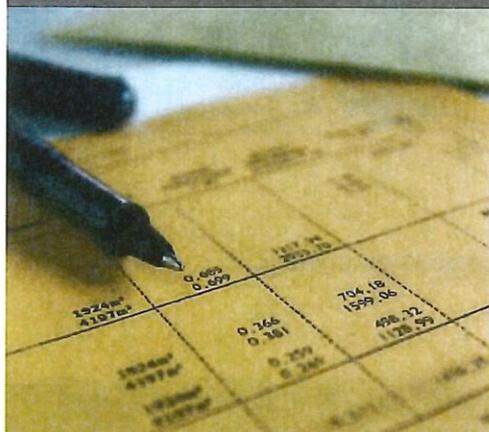
Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,7 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	65,50 %
P105-3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,41 m3/km/j
P106-3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,32 m3/km/j
P110-3	Indice linéaire de consommation	4,41 m3/j/km

Code fiche	Indicateurs de performance	Donnée élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,11 %	longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	44 347 ml
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	796,929 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Montant en euros des abandons de créances	903 €
		Volume consommé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	1 257 116 m3
P 154,0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 3,04	Montant impayés au 31/12/18	100 338,13
		Chiffre Affaires TTC N-1	3 297 780

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

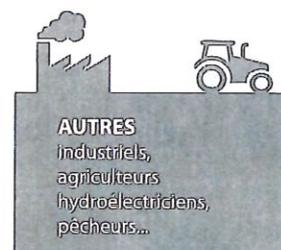
L'agence de l'eau vous informe



paie le service d'eau potable
et de dépollution des eaux usées



reversent la part de la facture
d'eau des ménages
(en moyenne 20% de la facture d'eau)



paient l'impôt
sur l'eau de type
"pollueur-payeur"

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

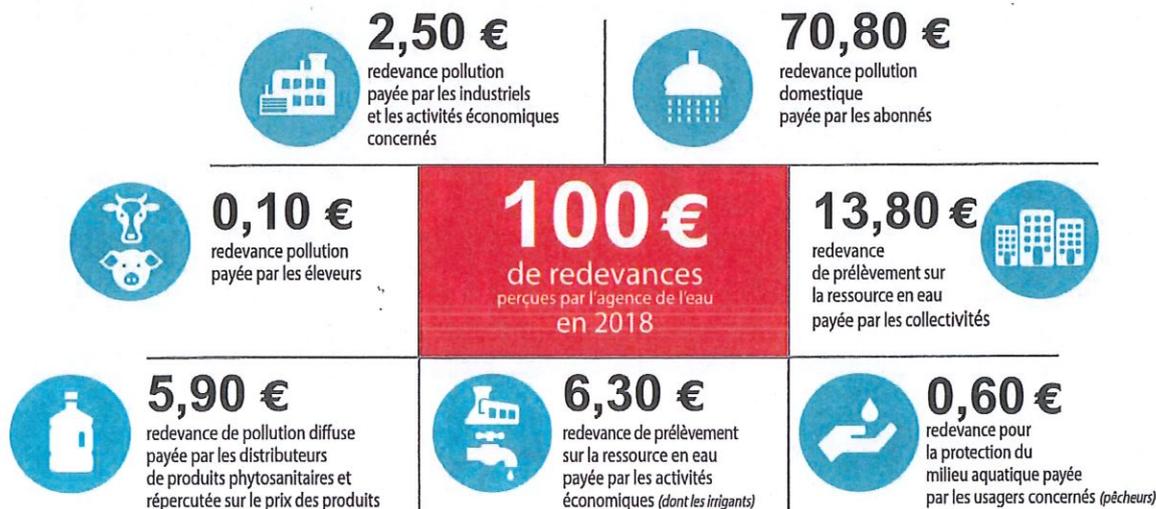
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

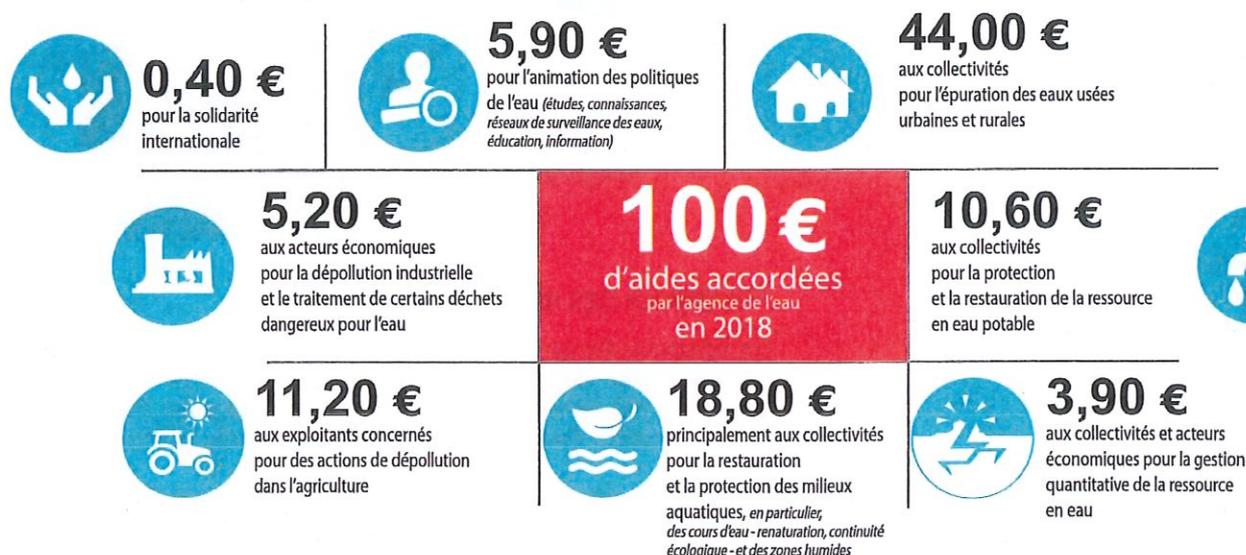


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitent : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



PROGRAMME
2013/2018

BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018

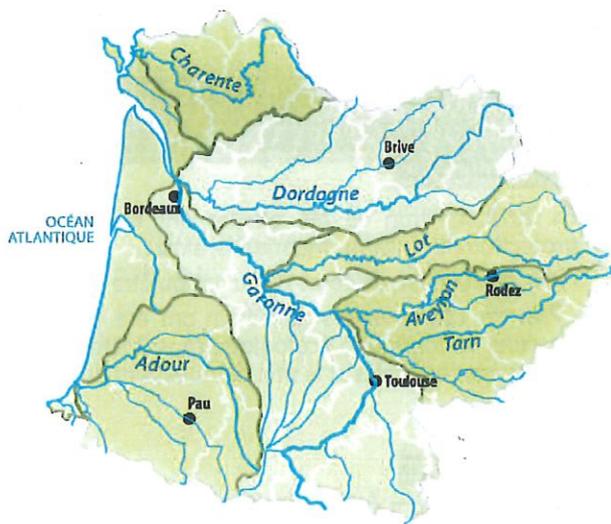


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des établissements publics du **ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERW)
© mars 2019, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dorcourt, N. Leblanc



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

